



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A**

**1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 26 février 2024

**Préavis municipal No 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers à la Rue d'Ittens**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**Historique**

Lors de sa séance du 1er décembre 2022, le Conseil général a accepté le budget 2023 comprenant une enveloppe de CHF 680'000.00, au compte 430.314.0, pour les travaux de réfection de la rue d'Ittens.

Ceux-ci étaient prévus dans leur totalité dès la fin de l'été 2023. Les très mauvaises conditions météorologiques de l'automne dernier n'ont pas permis la finalisation de ces travaux. La pose du revêtement définitif a dû être reporté en 2024.

**Objet du préavis**

La Municipalité demande au Conseil général de lui accorder le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00, représentant le solde des travaux budgétisés en 2023, qui sera réalisé dans le courant de cette année.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

**Le Conseil général de La Chaux**

- Vu le préavis municipal N° 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers à la Rue d'Ittens,
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Décide

- D'adopter le préavis no 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers à la Rue d'Ittens.

Adopté par la Municipalité le 26 février 2024.

Dossier traité par M. Pascal Rossy, Syndic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Pascal Rossy



La Secrétaire :



Sandrine Bühler